

Infos zéro déchet

Devenons citoyens éco-responsables

N° 24 – février 2023



Verre l'infini et au-delà !

Déposer son verre dans le conteneur est devenu un geste anodin, pourtant il a une grande importance puisque le verre est recyclable à l'infini !

Ouvrez l'œil !

Le SMICTOM Nord Alsace **remplace progressivement** les conteneurs à verre endommagés dans les communes. À partir de **février** et sur les mois qui arrivent, fini les bornes vertes peu esthétiques ! Nos nouveaux conteneurs, **plus discrets**, s'intègrent mieux dans le paysage. Ils sont conçus en acier donc **plus résistants** aux chocs et aux manipulations par le camion de collecte mais ne génèrent pas plus de nuisances sonores.



Pour limiter le bruit, il est recommandé de déposer vos déchets de verre **entre 8h et 20h**.

Si les bornes sont pleines, merci de **reporter votre dépôt** à plus tard ou à un conteneur voisin.

Pour rappel, **l'abandon de déchet** sur la voie publique donne lieu à des **amendes de 135 €** pouvant aller jusqu'à 1 500 € avec confiscation du véhicule utilisé pour transporter les déchets.

Une bouteille met plus de 4 000 ans à se dégrader une fois jetée dans la nature !

Attention aux faux-amis

Que peut-on mettre dans les bornes à verre ? Uniquement les bouteilles, flacons, pots et bocaux en verre. Pour faire simple, seulement les **emballages en verre**.

N'y déposez jamais de vaisselle, porcelaine, faïence, grès ou carrelage. Ces matériaux ont une **composition chimique différente** de celle du verre d'emballage et ne peuvent pas être recyclés dans les mêmes conditions.

Pensez à **donner** ce qui est en bon état (à vos proches ou aux structures telles qu'Emmaüs). Le reste ira dans la **benne gravats** en déchèterie.



Le cycle de vie du verre

Le contenu des bornes est transporté vers le centre de traitement puis acheminé à l'**usine de recyclage** OI MANUFACTURING à Gironcourt-sur-Vraine.



Le verre est **trié, brisé, lavé** pour retirer les restes de liquides, nourriture et les étiquettes. Les débris sont appelés « calcin ».

Le calcin est ensuite **fondue à 1 500 °C**, on obtient une pâte de verre qui sera moulée puis soufflée pour **former un nouvel emballage**.

Une fois ces emballages vides, ils pourront de nouveau être déposés dans la borne pour être recyclés.

Puis le cycle recommence. **Le verre peut être recyclé à l'infini.**

Le saviez-vous ?

Recycler 1 tonne de verre permet :

- D'économiser 700 kg de sable soit le poids d'un cheval
- La fabrication de 2 222 bouteilles de 75 cL
- D'économiser 623 kg eq CO2 soit un parcours en voiture de 5 610 km
- D'économiser 5 597 MJ soit une consommation énergétique équivalente à une TV LCD allumée pendant 861 jours

Source : CITEO



Chiffre clés 2021

4 113 tonnes de verre ont été collectées sur le territoire du SMICTOM en 2021
soit **45 kg/hab.**

En France, près de **2 millions** de tonnes de verre sont recyclées par an.

100 % du verre collecté est recyclé.

Le réemploi du verre

Recycler, c'est bien ! **Ne pas générer de déchet**, c'est encore mieux !

Pensez à la **consigne** ! De plus en plus de marques proposent des boissons en verre consigné dans les supermarchés ! Plus **économique** et **bon pour la planète** car vous ne produisez pas de déchet.

Les pots et bocaux en verre vides peuvent vous **resservir plusieurs fois**.



Il suffit de bien les laver pour y mettre vos confitures, sauces tomates ou conserves faites maison mais également pour **conditionner vos aliments secs** et **produits d'entretien** que vous pouvez acheter **en vrac** (pâtes, lentilles, lessive en poudre...).

Pour aller plus loin :

- <https://smictom-nord67.com/verre/>
- Retrouvez tous les numéros Info ZD sur le site du SMICTOM <https://smictom-nord67.com>



SMICTOM Nord Alsace – 54 rue de l'Industrie - BP 40081 - 67162 Wissembourg Cedex - 03 88 54 84 00



@SMICTOMNordAlsace